

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA DETTE PUBLIQUE,

Pour l'Exercice 1841.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE PREMIER. — Intérêts de la Dette.			
1	1	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire	fr. 611,894 17
	2	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c ^s (5 millions de florins), à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839	0,970,116 41
2	1	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831	5,040,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	1,008,000 »
3	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1836	1,200,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	300,000 »
5	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838	1,525,524 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	508,508 »
7	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
8	1	Intérêts approximatifs d'une partie de l'emprunt de 82,000,000 de francs, autorisé par la loi du 28 juin 1840	2,750,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	550,000 »
9	»	Frais relatifs à l'émission des obligations, au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
10	1	Intérêts de l'emprunt fait pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, au capital de fr. 1,481,481 48 c ^s	74,074 07
	2	Amortissement de cet emprunt	14,814 81
11	»	Frais relatifs au même emprunt	
12	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante	
»	»	(Article qui ne figure plus au Budget de 1841). Intérêts arriérés pour l'exercice 1839	
13	»	Intérêts de la dette viagère	
14	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	
15	»	Intérêts à payer à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	
16	»	Indemnité de reprise à payer à la Société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement	
CHAPITRE II. — Rémunérations.			
1	1	Pensions ecclésiastiques	fr. 515,000 »
	2	— civiles	540,000 »
	3	— civiques	210,000 »
	4	— militaires	1,880,000 »
	5	— de l'Ordre Léopold	23,000 »
	6	Arriéré des pensions de toutes natures pour les exercices clôturés	30,000 »
2	1	Traitements d'attente	47,026 »
	2	— ou pensions supplémentaires	45,510 03
3	3	Secours annuels	7,339 68
	»	Subvention à la caisse de retraite	
4	»	Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances, retenus en Hollande	
5	»	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins, demeuré en Hollande	
»	»	Arriéré pour 1839 en faveur des orphelins Bareel. (Article qui ne figure plus au Budget de 1841.)	
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ POUR 1841.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
10,582,010 58	"	10,582,010 58	10,276,083 49	(a 305,947 09	"	a) Cette somme ne constitue pas une augmentation ; elle rétablit seulement le chiffre normal de l'intérêt annuel ; car, pour 1840, le semestre de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire échéant le 1 ^{er} janvier, avait été payé sur le Budget de 1839.	
6,048,000	"	6,048,000	6,048,000	"	"		
122,000	"	122,000	125,000	"	3,000		
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"		
4,500	"	4,500	5,500	"	1,000		
2,034,032	"	2,034,032	2,034,032	"	"		
32,000	"	32,000	35,000	"	3,000		
3,300,000	"	3,300,000	"	3,300,000	"		
35,000	"	35,000	"	35,000	"		
88,888 88	"	88,888 88	88,888 88	"	"		
200	"	200	"	200	"	b) Les décès survenus ont donné lieu à la diminution renseignée.	
800,000	"	800,000	1,000,000	"	200,000		
"	"	"	500,000	"	500,000	c) Transfert de pareille somme du Budget des Travaux Publics, chapitre III, article 2, litt. B.	
"	6,000	6,000	6,550	"	(b 550		
"	25,000	25,000	25,000	"	"		
230,705 89	"	230,705 89	230,705 89	"	"	d) Cette somme est destinée principalement au paiement des augmentations de pensions accordées à des militaires, à partir du 1 ^{er} janvier 1840, aux termes de l'art. 4 de la loi du 27 mai 1840, n° 198.	
661,375 66	"	661,375 66	(c 661,375 66	"	"		
3,168,000	30,000	3,198,000	2,975,000	(d 223,000	"	e) La diminution est due, 1° à quelques décès ; 2° à la radiation de la liste des réclanants, de quelques sommes dues à des intéressés habitant aujourd'hui le territoire cédé ; 3° à l'admission à la retraite de deux directeurs du Trésor.	
"	102,875 71	102,875 71	114,095 26	"	(e 11,219 55		
200,000	"	200,000	200,000	"	"		
"	484,000	484,000	400,000	(f 84,000	"	f) Voir état n° 4.	
"	9,259 25	9,259 25	8,465 00	(g 793 65	"		
"	"	"	2,116 40	"	2,116 40	g) Voir état n° 5.	
28,806,713 01	657,134 93	29,463,847 97	26,235,493 18	3,948,940 74	720,885 95		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
CHAPITRE III. — Fonds de dépôts.			
1	1	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	137,000 »
	2	Arriéré d'intérêts sur les mêmes capitaux pour les exercices clôturés.	3,000 »
Crédits qui ne figurent plus au Budget de 1841.		Intérêts des cautionnements des comptables belges inscrits au grand livre de la dette active à Amsterdam	13,000 »
		Intérêts arriérés des mêmes cautionnements sur les exercices clôturés	5,000 »
		Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés	
2		Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables et pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc	
»		Intérêts arriérés sur les mêmes capitaux, restés à payer sur les exercices clôturés (crédit qui ne figure plus au Budget de 1841)	
3		Intérêts des consignations faites dans les caisses du Gouvernement de Belgique.	
4		— et remboursement de consignations dont les fonds sont encore en Hollande	
			TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1841.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ POUR 1841.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.		
29,806,713 01	657,134 06	29,463,847 07	26,235,493 18	3,948,940 74	720,885 95		
137,000 »	3,000 »	140,000 »	144,000 »	»	(a 4,000 »		<p>a) La différence en moins provient du remboursement de capitaux sur lesquels les intérêts ne doivent plus être payés.</p> <p>b) Si les capitaux sont remboursés par la Hollande et transférés au grand livre des cautionnements en Belgique, pendant l'année 1841, le crédit alloué servira également à en payer les intérêts.</p> <p>c) La différence en plus provient de l'augmentation des capitaux versés par cautionnements nouveaux.</p>
»	»	»	18,000 »	»	(b 18,000 »		
»	»	»	60,000 »	»	(b 60,000 »		
164,000 »	»	164,000 »	162,000 »	(c 2,000 »	»		
»	»	»	2,000 »	»	2,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	80,000 »	»	30,000 »		
20,000 »	»	20,000 »	30,000 »	»	10,000 »		
29,177,713 01	660,134 96	29,837,847 97	26,731,793 18	3,950,940 74	844,885 95		
DIFFÉRENCE EN PLUS.				3,106,064 79			

6

7

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1841.



8

ÉTAT N° 1.

Emprunt de fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1840.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	504,000	»	}	752,374	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} mai 1840 des obligations amorties; 2 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 9,434,960	228,374	»			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	504,000	»	}	751,022	»*
Intérêts du semestre au 1 ^{er} novembre 1840 des obligations amorties; 2 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 9,880,880	247,022	»			
TOTAL fr.	1,485,396	»			
Sur cette somme il doit être employé au remboursement d'une partie des obligations sorties au tirage du 9 mai 1840	752,323	88			
Reste à appliquer à l'amortissement de l'année 1840	751,072	12			

* Dans le cas où le cours de l'emprunt permettrait d'effectuer, avant le 1^{er} novembre 1840, un rachat d'obligations pour l'amortissement, cette somme de fr. 751,022 serait majorée du montant d'un semestre d'intérêts des obligations rachetées

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOUT 1840.

Capital primitif de l'emprunt	100,800,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1840 et jouissances antérieures	9,880,880	»
Restant du capital.	90,919,120	»

IV. B. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1841, du montant de la dotation annuelle de fr. 1,008,000, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1841, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N^o 2.**Emprunt de fr. 30,000,000,**

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1840.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. fr.	150,000	»	}	174,420	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} janvier 1840 des obligations amorties; 2 p. % de fr. 1,221,000	24,420	»			
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt	150,000	»	}	178,000	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} juillet 1840 des obligations amorties; 2 p. % de fr. 1,400,000	28,000	»			
TOTAL. fr.				<u>552,420</u>	»

N. B. Cette somme de fr. 552,420 a été employée à racheter un capital nominal de fr. 565,282 15 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOUT 1840.

Capital primitif de l'emprunt.	30,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1840, et jouissances antérieures	1,400,000	»
Reste du capital de l'emprunt. fr.	<u>28,600,000</u>	»

N. B. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1841, du montant de la dotation annuelle de fr. 500,000, augmenté des intérêts des capitaux rachetés et de ceux à racheter avant le 1^{er} juillet 1841 dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 3.

Emprunt de fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1840.

$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	254,254 »	}	268,251 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} février 1840 des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 951,800.	15,977 »		
$\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	254,254 »	}	276,456 »
Intérêts du semestre au 1 ^{er} août 1840 des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. % de fr. 1,478,800	22,182 »		
TOTAL. fr.			<u>544,667 »</u>

N. B. Cette somme de 544,667 francs a été employée à racheter un capital nominal de 757,000 francs, avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOUT 1840.

Capital primitif de l'emprunt fr.	50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1840 et jouissances antérieures	1,478,800 »
Restant du capital fr.	<u>49,372,000 »</u>

N. B. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1841, du montant de la dotation annuelle de 508,508 fr., augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1841, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

ÉTAT N° 4.

CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1841.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitements et remises fr.	597,000 »
2° Part dans les amendes et confiscations en matière de douane . . .	45,000 »
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers, etc.	25,000 »
TOTAL. fr.	<u>467,000 »</u>

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 30 juillet 1840, déduction faite des extinctions connues	1,151,643 »
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1841	50,000 »
Fr.	1,181,643 »
Extinctions présumées.	50,000 »
Reste. fr.	<u>1,151,643 »</u>

RÉCAPITULATION.

Dépenses	1,151,643 »
Recettes	467,000 »
Insuffisance. fr.	<u>684,643 »</u>

ÉTAT N° B.

FONDS DES VEUVES.

ÉTAT nominatif des personnes, qui, par suite de décès survenus depuis le 1^{er} octobre 1830, réclament le paiement d'une pension sur la Caisse du Fonds des Veuves et Orphelins de fonctionnaires et d'employés des départements d'administration générale, créée en vertu de l'arrêté royal du 18 janvier 1814, et dont les droits sont établis sur la production d'un certificat de participation à ladite Caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cette institution spéciale, sous le Gouvernement précédent.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES INTÉRESSÉS.	MONTANT	
		DU TRAITEMENT proportionnel.	de LA PENSION.
1	Les orphelins de feu monsieur Mousnier. . . . fr.	2,962 96	740 74
2	La dame Kaieman, veuve Dewez	6,349 20	1,537 30
3	La dame Raguët, veuve Hoffman.	2,328 04	532 01
4	La dame Esser, veuve Delcambre	1,481 48	370 37
5	La dame Destryker, veuve Chatelain.	846 56	211 64
6	La dame Goffin, veuve Hanciau.	2,751 32	687 83
7	La dame Bastin, veuve Demtzer	1,269 84	317 46
8	Les orphelins de feu monsieur Barcel	8,465 60	2,116 40
9	La dame Lelouchier, veuve L'Ortye	7,407 40	1,851 85
10	La dame L'Allemand, veuve Hans.	3,174 60	793 63
	ENSEMBLE. . . . fr.		9,259 25

ÉTAT N° 6.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

*Versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrête du
Gouvernement provisoire du 23 novembre 1830.*

Les capitaux inscrits au registre général des caution- nements jusqu'au 30 juin 1840, pour versements effectués pendant l'année 1839 et les années anté- rieures, s'élevaient, déduction faite des rembourse- ments, à. fr.	3,382,571 »
Dont 3,144,589 50 productifs d'intérêts à 4 % fr.	123,773 58
et 237,981 50 id. à 5 %	11,899 07
Versements présumés pendant 1840 et les années an- térieures, mais non encore inscrits	440,000 »
Productifs d'intérêts pendant 1841, soit à 4 %	17,600 »
Versements présumés en 1841	450,000 »
Productifs d'intérêts proportionnels calculés à 2 % l'un portant l'autre.	8,600 »
	Fr. 163,874 65